

DISPOSITIONS ORGANIQUES**Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF)**

Désignation des représentants de la Commune au comité syndical

EXPOSE DES MOTIFS

Le syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF), créé en 1922, est un syndicat mixte fermé regroupant 149 communes, chargé du service public de la distribution d'eau potable, dont il a délégué la gestion à la société Véolia Eau.

Le syndicat est administré par un comité syndical dont les membres sont élus par les conseils municipaux des communes membres et par conseils communautaires pour les EPCI membres.

Chaque commune membre dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Le choix du Conseil municipal peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un Conseil municipal.

En application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il peut être procédé à cette élection par un vote à main levée si le Conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Toutefois, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Je vous propose donc d'élire les délégués représentant la Commune au comité syndical du SEDIF, soit un délégué titulaire et un délégué suppléant.

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF)

Désignation des représentants de la Commune au comité syndical

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21, L.2121-33, L.5111-1, L.5711-1 et suivants, L.5211-1 et suivants, L.5211-7, L.5212-1 et suivants,

vu les statuts du syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF), notamment l'article 6,

vu le procès-verbal d'installation des membres du conseil municipal en date du 30 mars 2014,

vu le procès-verbal d'élection du Maire et de ses adjoints en date du 5 avril 2014,

considérant qu'il y a lieu, suite au renouvellement du Conseil municipal, de désigner de nouveaux délégués, soit un titulaire et un suppléant au comité syndical du SEDIF,

considérant que, lorsqu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le Maire,

DELIBERE

(affaire non sujette à un vote)

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE de la désignation comme suit des délégués représentant la Commune au comité syndical du syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) :

Titulaire :
- Nicole POLIAN

Suppléant :
- Mehdi MOKRANI

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 15 AVRIL 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 15 AVRIL 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 11 AVRIL 2014